

FICHE PROGRAMME

INCENDIE

Référence : PR1085

REMISE A NIVEAU S.S.I.A.P 2 (Service Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes)

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Pré requis :

Satisfaire aux conditions d'aptitude physique et légale de la profession conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 (certificat médical datant de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie)

Etre titulaire du PSC1 (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou du diplôme SST (Sauveteur Secouriste du Travail) en cours de validité.

Etre titulaire du diplôme SSIAP 2, n'ayant pas été recyclée dans les trois dernières années.

Objectif :

A l'issue de la formation le stagiaire est capable de :

Connaître la réglementation applicable aux ERP et IGH

Savoir mettre en œuvre les moyens de secours

Intervenir efficacement en situation de crise

Gérer le PC Sécurité

Organiser une séance de formation

Manager son équipe de sécurité

Durée et rythme :

3 jours (sur mesure) soit 21 heures de formation (théorie et pratique).

Effectif :

Groupe de 1 à 15 participants.

Format :

Présentiel

Programme :

Séquence 1 : Fondamentaux de sécurité incendie

Séquence 2 : Mise en situation d'intervention

Séquence 3 : Prévention

Séquence 4 : Moyens de secours

Séquence 5 : Gestion du PC Sécurité

Séquence 6 : Organisation d'une séance de formation

Séquence 7 : L'équipe de sécurité incendie

Sanction :

Etat de présence à l'ensemble des séquences programmées.

Matériel pédagogique et technique :

Salle de formation permettant l'accueil de 15 personnes, SSI en fonction, vidéo projection, aire de feu. Un document de référence sera remis à chaque participant.

Evaluation de stage :

Un questionnaire à chaud à la fin de la session.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.

Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés

Description du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants

Qualité du/des formateurs :

Connaissance du domaine de la formation à animer.

Expérience dans le domaine en rapport.

Savoir-faire : professionnalisme, pédagogie.

Accès à la formation pour les Personnes en Situation de Handicap :

Pour une identification des besoins et pour convenir ensemble des modalités de votre formation, merci de contacter notre Référent Personnes Handicapées :

Document délivré si réussite à l'examen :

Une attestation individuelle de formation sera délivrée au(x) candidat(s).

Tarifs : nous consulter